



## INFORMATIONS IMPORTANTES DU FONCTIONNEMENT DU TERRAIN D'AVENTURES DES ACACIAS

---

***L'accueil libre en Terrain d'Aventures c'est accueillir chaleureusement les enfants dans un rapport de confiance et leur donner l'occasion de multiplier des expériences de vie, pour grandir individuellement et collectivement.***

Le principe de l'accueil libre propose un cadre dans lequel il n'y a pas d'obligation de présence. L'enfant peut fréquenter le Terrain d'Aventures ponctuellement ou régulièrement et gérer ses allées et venues en fonction de ses envies et de ce qui a été convenu avec ses parents. Il peut ainsi venir simplement partager un petit moment ou participer aux activités dans la durée. Il est accueilli dans le groupe et peut prendre part à la vie du terrain en étant encouragé à développer ses qualités, sa créativité, sa confiance en soi et l'entraide.

Cette forme de prise en charge permet à chaque enfant de trouver progressivement ses marques, lui laisse la liberté de créer ses propres jeux ou bricolages ou de participer à des jeux ou activités qui s'y déroulent et dans lesquelles il trouve du plaisir. Plusieurs activités se passent en même temps, chacun.e compose sa journée, entre ses envies, ses initiatives ou en participant à ce qui s'y déroule.

Cette souplesse d'accueil permet aux enfants de conjuguer activités extrascolaires avec celles proposées au Terrain d'Aventures, en répondant ainsi à un large éventail de besoins. Ce fonctionnement privilégie l'autonomisation et la responsabilisation de chaque enfant face à ses loisirs et les liens qu'il développe dans son quartier. Dans cette démarche, la relation de confiance entre les parents, l'enfant et l'équipe d'animation est d'une grande importance et se consolide naturellement.

### **Un cadre de vie incluant des règles de vie simples et claires**

Les enfants prennent connaissance de la Charte qui établit les règles de vie au Terrain. En signant la Charte l'enfant s'engage à faire de son mieux pour les prendre en compte. Il contribue ainsi à développer un climat de bien vivre ensemble et à en bénéficier. Il reçoit et personnalise sa carte d'enfant du Terrain, comme participant.e à l'esprit du Terrain.

### **❖ AGE D'ACCUEIL**

Le Terrain d'Aventures est un lieu d'accueil libre principalement destiné aux enfants de la 5<sup>e</sup> P (8 ans) à la 8<sup>e</sup> P (12 ans), scolarisés dans les écoles du quartier des Acacias. Bien évidemment, les enfants qui passent en 9<sup>e</sup>me année et qui souhaitent poursuivre leur lien avec l'équipe d'animation du terrain, peuvent venir le temps d'une transition profiter encore des accueils, s'ils s'intègrent toujours bien dans les activités proposées.

### **❖ EQUIPE D'ENCADREMENT**

Une équipe d'animateurs-trices professionnels-les de la Maisons de Quartier des Acacias gère le lieu. En collaboration avec une équipe de moniteurs-trices agréés.es, elle accueille et partage avec les enfants les activités qui se mettent en place et veille à leur bien-être.

### **❖ ACTIVITES**

#### **Au Terrain d'Aventures on peut :**

- S'occuper librement : lire une bande dessinée, jouer avec un copain, construire une cabane, se déguiser,
- Développer ses propres idées : bricolages libres, dessin, peinture, danse, inventer des jeux, ...
- Participer à un atelier : cuisine, bois, bijoux, création d'objets avec des matériaux de récupération, expériences scientifiques, réalisation d'une vidéo, ...
- Profiter des espaces de jeux : jeux de société, jeux collectifs, foot, ping-pong, utilisation des skates, matériel de jonglage, baby-foot, participer à un jeu de postes, .....
- Participer aux journées « spéciales » (expériences dans la nature, activité festive avec les parents, etc.)
- S'offrir des moments de douceur : ne rien faire, discuter tranquillement.

# INFORMATIONS IMPORTANTES DU FONCTIONNEMENT DU TERRAIN D'AVENTURES

## ❖ HORAIRE D'OUVERTURE

- **Les mercredis** : dès 11h30 pour participer au repas de midi jusqu'à 17h30. **Les journées "spéciales"**: les informations sont données lors des activités du mercredi.
- **Durant les vacances scolaires d'octobre, de février et de Pâques du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30**
- **Été : plusieurs semaines d'accueil sont proposées (cf programme d'été distribué en juin)**
- **Fermeture** : durant les vacances de Noël, les jours fériés (le 1<sup>er</sup> mai inclus), les mercredis qui précèdent les vacances de Noël, de Pâques et d'été.

## ❖ SORTIES

- Les sorties ont lieu lors des semaines de vacances et un flyer d'inscription est distribué sur place. Lors de celles-ci les sorties se font en TPG, en car ou en train selon la destination. Certaines sorties spontanées peuvent être organisées dans les limites du canton.

## ❖ ORGANISATION DES REPAS PENDANT LES PERIODES SCOLAIRES ET DURANT LES VACANCES

- La participation aux repas est possible sous réserve des places disponibles. Les enfants contribuent aux tâches liées à la préparation ou mise en place et rangement du repas.
- Pendant les périodes scolaires : l'enfant peut s'inscrire par lui-même d'un mercredi à l'autre, ou si ce n'est pas le cas il faut l'annoncer jusqu'à la veille à la Maison de quartier des Acacias pendant les horaires d'accueil
- Pendant les vacances, l'enfant doit être inscrit la veille pour le lendemain, pas d'inscription le jour même
- le Terrain peut être fermé entre 12h et 14h, si le groupe va prendre un pic-nic dans un parc
- **Tarif : L'enfant doit s'acquitter du paiement de Sfr. 6.- le matin même.** Les repas annoncés mais pas consommés seront facturés. En cas d'annulation prévue, merci de nous la signaler avant le jour même, afin de libérer la place pour un autre enfant. En cas de maladie, vous pouvez excuser votre enfant le matin même et le repas ne vous sera pas facturé. Un arrangement financier est possible pour les familles qui en ont besoin.

## ❖ ACCUEIL LIBRE

### ➤ Liberté de fréquentation

L'enfant peut venir et repartir du terrain, selon son libre intérêt, avec les conditions suivantes :

- il ne vient pas juste pour le repas ou le goûter
- ses allées et venues sont établies d'entente avec ses parents
- il peut appeler ses parents pour confirmer qu'il est bien arrivé, ou ses parents peuvent s'assurer de son arrivée en appelant au Terrain. L'animateur-trice ne se charge pas d'appeler les parents si l'enfant est absent, qu'il soit inscrit préalablement au repas ou non.
- l'enfant doit pouvoir rentrer à la maison s'il en ressent le besoin ou si l'animateur perçoit que ce serait judicieux

### ➤ Charte du « bien vivre ensemble »

Les enfants prennent connaissance de la Charte qui établit les règles de vie au Terrain. En signant la Charte l'enfant s'engage à faire de son mieux pour les prendre en compte. Il contribue ainsi à développer un climat de bien vivre ensemble et à en bénéficier.

## ❖ RESPONSABILITE CIVILE & MESURES D'URGENCE & DROIT A L'IMAGE

Nous nous permettons d'attirer votre attention à propos de la nécessité de détenir une assurance responsabilité civile. En effet, si votre enfant commet un dommage à des choses ou à l'égard d'une personne, c'est l'assurance responsabilité civile de la famille de l'enfant qui doit prendre en charge les frais découlant du dommage. Si vous ne disposez pas d'assurance, les frais vous sont facturés directement. Il est donc important de prévenir une telle situation car les conséquences financières peuvent être très lourdes. Il est indispensable de faire le nécessaire, et le cas échéant, nous sommes à votre disposition pour vous orienter dans vos démarches.

En cas d'urgence, les responsables peuvent prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par un médecin, engendrant des frais de prise en charge.

Dans le cadre de sa communication l'équipe d'animation peut faire usage des photos ou films réalisés pendant les accueils des enfants.

## ❖ AUTRES:

Nous demandons aux enfants de renoncer aux sucettes, bonbons, jeux électroniques et téléphones portables. Au terrain il y a bien d'autres jeux, de bons goûters et les enfants sont toujours atteignables au numéro de téléphone du terrain. Tout objet de valeur de petite taille (porte-monnaie, Ipods, etc.) peut nous être confié pendant le temps d'accueil et mis au bureau. Toutefois, nous ne pouvons pas engager notre responsabilité en cas de détérioration ou disparition de l'objet.

L'enfant peut venir et utiliser sa trottinette ou vélo au terrain. Il est de votre responsabilité de le munir d'un cadenas pour le fermer sur place. L'équipe n'effectue aucune surveillance de ce matériel.

Adresse administrative : **Maison de quartier des Acacias** - 17 route des Acacias- 1227 ACACIAS – 022 342 72 72  
mq.acacias@fase.ch - www.animacacias.ch

Adresse du lieu : **Terrain d'Aventures** - 12A François-Dussaud - 1205 Genève - 022 300 69 24  
**(ne pas envoyer de courrier à cette adresse)**